



# FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA

## Assemblée annuelle des membres

### Vote par procuration 2023

Tout membre peut donner procuration à une personne pour assister et agir en son nom à l'assemblée annuelle, incluant lui confier son droit de vote. La procuration doit être sous forme écrite, signée par le membre ou son avocat, et en main du mandataire. La procuration cessera d'être valide dès la fin de l'Assemblée annuelle des membres 2023.

**L'état de l'adhésion sera vérifié. Si l'adhésion n'est plus valide, la procuration sera rejetée.**

Le texte suivant est suffisant pour servir de procuration :

Je, \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_,  
Nom du membre FTC (en lettres moulées) Ville, Province

en tant que membre de la Fédération de tir du Canada, désigne par les présentes :

\_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
Nom du mandataire (en lettres moulées) Ville, Province

Ou sinon,

\_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
Nom du mandataire (en lettres moulées) Ville, Province

Mandataire. Cette personne pourra voter en mon nom lors de l'assemblée des membres de la FTC qui aura lieu le 9 septembre 2023, et à toute reprise de celle-ci.

Signée à : \_\_\_\_\_, en ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, 2023.

Signature du membre \_\_\_\_\_ FTC # \_\_\_\_\_

---

Veuillez retourner le formulaire rempli à :

Fédération de tir du Canada

Numérisation par courriel : [sverdier@sfc-ftc.ca](mailto:sverdier@sfc-ftc.ca)

**Tous les formulaires doivent être envoyés pour le 2 septembre 2023**

Le respect de la vie privée de nos membres est très important pour notre organisation. Si vous avez des questions sur la gestion des informations privées, n'hésitez pas à contacter [sverdier@sfc-ftc.ca](mailto:sverdier@sfc-ftc.ca)